

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-316-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-316 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 4 476 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE PROTÉGÉE  
ET D'UN BOUCLAGE D'AQUEDUC – CHEMIN DE LA RIVIÈRE, AFIN D'AUGMENTER LA  
DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 397 000 \$**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- *Règlement numéro 2023-EM-316-2 modifiant le règlement numéro 2021-EM-316 décrétant une dépense et un emprunt de 4 476 000 \$ pour l'aménagement d'une piste cyclable protégée et d'un bouclage d'aqueduc – Chemin de la Rivière, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 397 000 \$.*

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 mars 2024.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 19 décembre 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 18 mars 2024.

Anny Després, greffière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-316-2**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-316 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN  
EMPRUNT DE 4 476 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE PROTÉGÉE  
ET D'UN BOUCLAGE D'AQUEDUC – CHEMIN DE LA RIVIÈRE, AFIN D'AUGMENTER LA  
DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 397 000 \$**

Je soussignée, Anny Després, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 18 mars 2024 sur le site Internet de la Ville et par affichage au bureau de la Ville (près de la porte principale de l'hôtel de ville) en conformité avec le *Règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts ce 18 mars 2024.

Anny Després, greffière adjointe